

**PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION COMPLEMENTAIRE DE SÉLECTION
DES**

MONITEURS EDUCATEURS DU 17 SEPTEMBRE 2019

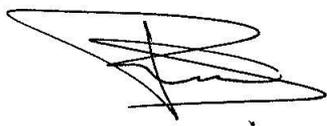
Après examen des résultats de l'épreuve écrite d'admissibilité de la sélection et conformément aux articles 2 et 3 de l'arrêté du 20 juin 2007 fixant les modalités de sélection et de formation des **MONITEURS EDUCATEURS**,

SONT DECLARES ADMISSIBLES A L'EPREUVE ORALE, par ordre alphabétique :

1. EMIEL Manon
2. GONNET Arthur
3. LOIVET Maryline
4. MEUNIER-DUBUISSON Cassandra

Isle, le 17 septembre 2019.

Le Directeur Général



Pierre VERNEUIL

Le Responsable du Pôle des Formations à
l'accompagnement socio-éducatif



Ludovic GERMANEAU

